

Note d'info Ruminants

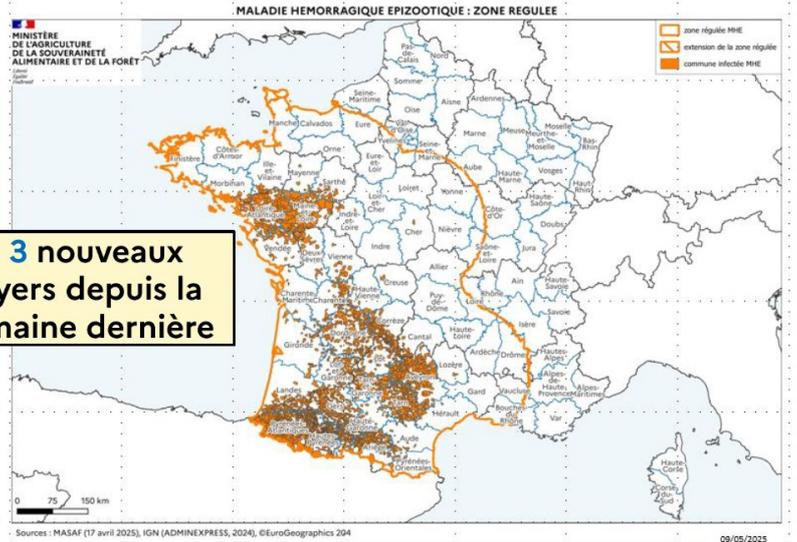
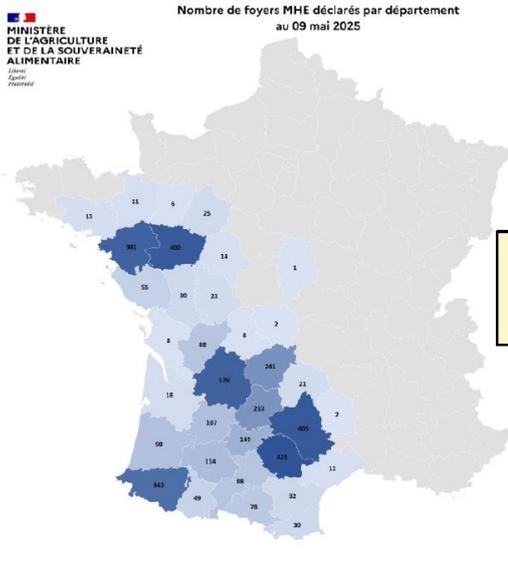
FCO et MHE - 13/05/2025

SITUATION MHE ET FCO AU 09/05/2025

Depuis le 01/06/2024, au 9 Mai, 3 888 foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) ont été détectés en France, en hausse de 3 foyers depuis la semaine passée. La Corrèze compte toujours 241 foyers de MHE, sans évolution.



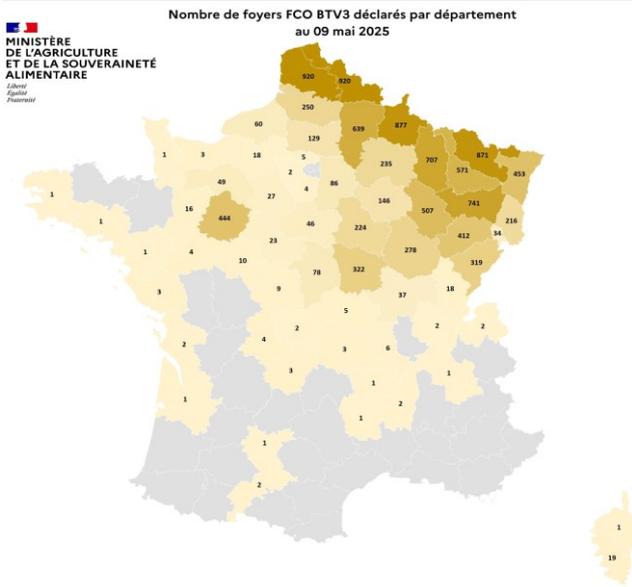
Foyers de MHE par département, saison vectorielle 2024/2025
Au 02/05/2025 – **3888 foyers** (depuis le 01/06/2024)



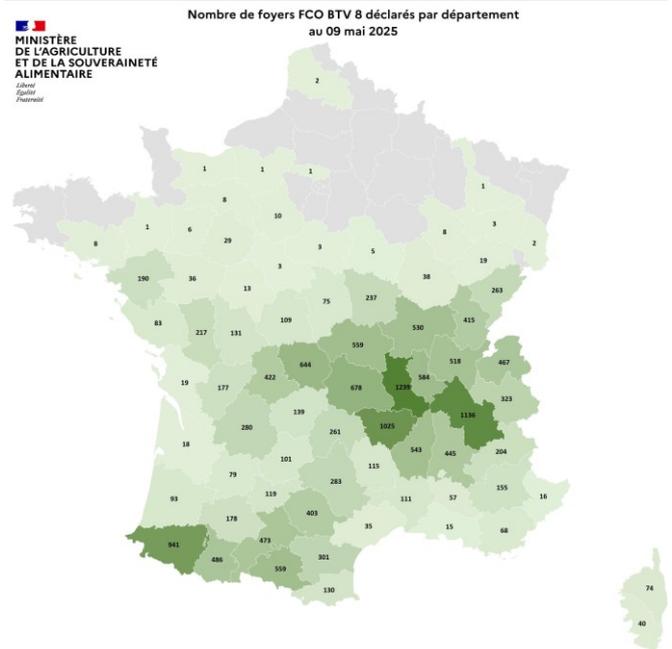
Pas de nouveau département infecté

Direction générale de l'alimentation

09/05/2025



La FCO sérotype 3 a été détectée le 05/08/2024 dans le département du Nord et diffuse depuis vers le Sud-Ouest. Au 9 Mai 2025, on comptait 10775 foyers recensés en France dont 3 en Corrèze.



La FCO sérotype 8 présente depuis 2015 en France a muté en 2023 dans le sud du Massif Central occasionnant une nouvelle vague de cas cliniques en 2023 et 2024. Depuis le 05/08/2024, on dénombre 16961 foyers en France dont 139 en Corrèze.

STRATEGIE VACCINALE 2025

L'État a lancé un marché public afin de mettre à disposition des doses de vaccins concernant les sérotypes 1 et 8. L'objectif est d'anticiper la progression de la FCO de sérotype 1, présente en Espagne, et donc de former un cordon sanitaire protégeant les cheptels de l'Hexagone en vaccinant les cheptels bovins et ovins présents dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Pour sécuriser l'approvisionnement des vaccins contre la FCO de sérotype 8, l'État a décidé de commander 7 millions de doses pour protéger le cheptel ovin de France métropolitaine, le plus touché par une surmortalité due à la maladie en 2024. En réduisant la circulation virale, cette vaccination bénéficiera également indirectement à l'ensemble des cheptels de ruminants.

L'ensemble de ces vaccins (sérotypes 1 et 8) commandés par l'État seront mis à disposition gratuitement des éleveurs dès l'été ou l'automne, via leur vétérinaire sanitaire.

Des précisions concernant cette campagne vaccinale seront apportées une fois les lauréats du marché public connus début juin.

REGLES SANITAIRES EN MATIERE DE CONCOURS NATIONAUX BOVINS

La recommandation de GDS France est que les animaux présentés soient valablement vaccinés pour la FCO et la MHE. Cette disposition est claire, facilement contrôlable et applicable pour un même animal sur plusieurs concours successifs et représente le moyen le plus efficace pour assurer une protection large, durable, sécurisée aussi bien collective qu'individuelle.

DELIBERATION DE CHAMBRE D'AGRICULTURE FRANCE RELATIVE A LA COUVERTURE VACCINALE CONTRE LA FCO ET LA MHE LORS DE LA SESSION DU 24/04/2025

Réunis en session à Paris le 24/04 dernier, les membres ont alerté sur le besoin urgent de renforcer l'accès à la vaccination, qui demeure l'outil clé pour limiter les impacts sanitaires et économiques des crises en cours et à venir, les impacts de ces maladies sur les cheptels ruminants, entraînant des pertes importantes ces deux dernières années, la reprise imminente de l'activité vectorielle des culicoïdes qui va fortement impacter des troupeaux déjà diminués et qui risque d'entraîner l'arrêt de nombreux élevages, l'arrivée tardive des commandes françaises de vaccins prévus pour lutter contre la FCO, l'impossibilité de vacciner les cheptels bovins et ovins contre la FCO-1 dans huit départements des Pyrénées avec la montée en estive des animaux dès le mois de juin, le manque de vaccins (FCO, MHE) et la dépendance de la France à des laboratoires étrangers, le fait que les éleveurs peuvent contacter leurs vétérinaires pour commander des vaccins sur le marché privé,

Les membres ont demandé :

-Que l'Etat mette en œuvre une réelle politique de souveraineté sanitaire de la France dans la recherche et la production de vaccins quelles que soient les espèces, car l'origine et le nombre de crises sanitaires se multiplient et peuvent remettre en cause la souveraineté alimentaire française ; qu'il se mobilise à très court terme pour garantir un approvisionnement suffisant en vaccins dans un délai rapide afin de garantir la protection de nos élevages, et assure le financement de la vaccination annoncée pour la FCO et de toute autre maladie vectorielle qui pourrait émerger.

-Que toutes les Chambres d'agricultures et l'ensemble des acteurs (administrations, OPA, filières, collectivités, ...) se mobilisent pour porter, avec tous les moyens dont elles disposent, un même message aux éleveurs : « Vaccinez le plus vite possible ! »,

-Aux vétérinaires de contacter au plus vite les éleveurs afin de les inciter à vacciner et à commander les doses de vaccins nécessaires pour parer à un manque éventuel de vaccins en France.